



Commune de Champcella

CAHIER DES CHARGES POUR UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
INTRODUITE PAR UN DIAGNOSTIC
VALANT RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET ACTE D'ENGAGEMENT

**VALORISATION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA
TRAVERSÉE DU HAMEAU DE VILLE**



© T. Maillet - PNE



Juin 2023

Commune de Champcella

**CAHIER DES CHARGES POUR UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
INTRODUITE PAR UN DIAGNOSTIC
VALANT RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET ACTE D'ENGAGEMENT**

**VALORISATION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA
TRAVERSÉE DU HAMEAU DE VILLE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

II. ÉTAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

III. CADRAGE DE LA MISSION

IV. CONSULTATION

INTRODUCTION

La commune de Champcella souhaite valoriser le hameau de Ville en requalifiant les espaces publics, en complément d'actions de restauration du petit patrimoine bâti notamment.

Afin d'aboutir à une vision globale et coordonnée, la commune a souhaité lancer cette mission sur le hameau, dont l'objectif est de proposer la mise en œuvre de manière hiérarchisée et phasé du programme d'aménagement attendu.

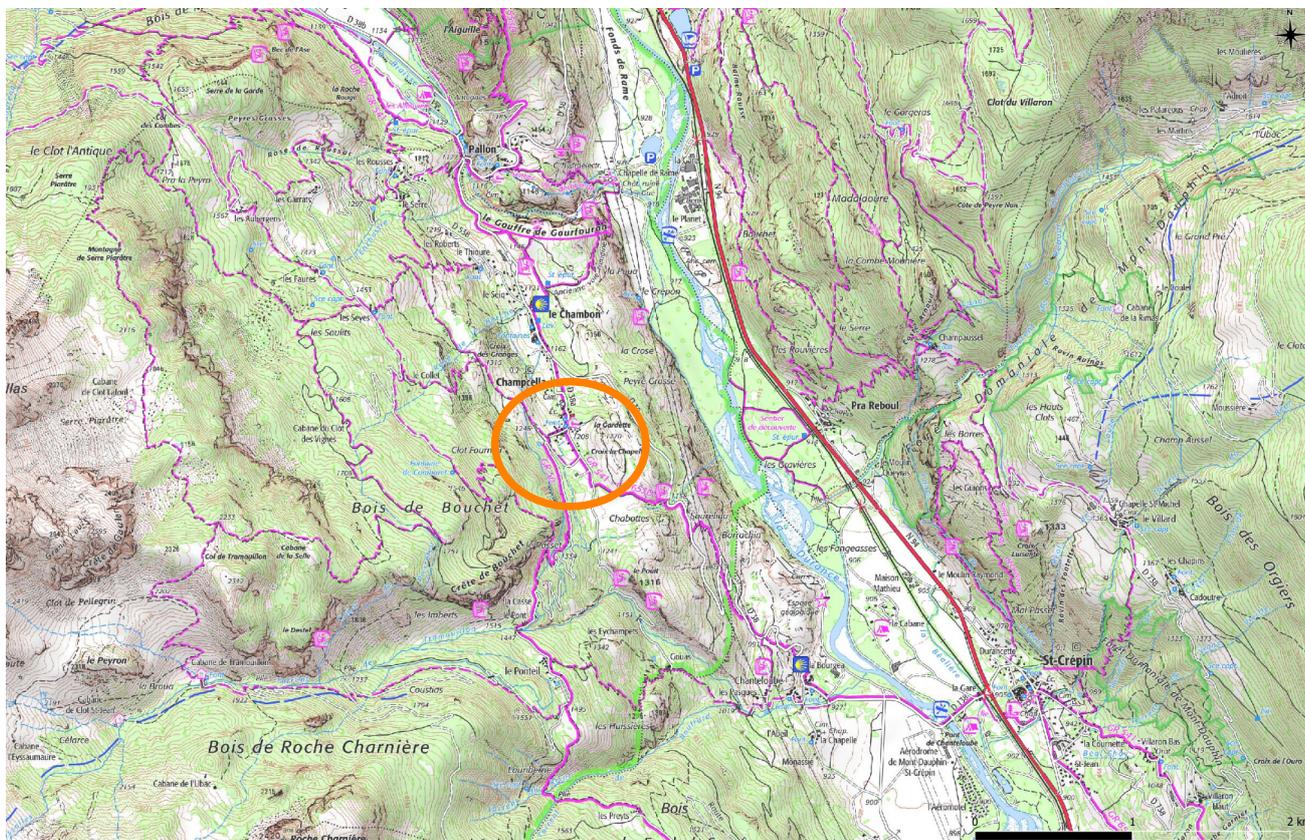
La commune est accompagnée par le Parc national des Écrins et le CAUE des Hautes-Alpes sur cette réflexion.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le village de Champcella est situé dans la vallée de la Durance, en rive droite, dans le département des Hautes-Alpes. Il s'étend sur environ 30,25 km².

La commune se situe à proximité de la N94, qui relie Gap à Montgenèvre. Elle se trouve à environ 25 km de Briançon, 27 km d'Embrun et 65 km de Gap (par les axes routiers).

La commune est située entre 900 m et 3156 m d'altitude (Tête de Vautisse). Elle est composée de 17 petits hameaux. Sans artifices, elle a su garder son caractère sauvage et authentique, proche de la nature. Alpages verdoyants, falaises calcaires, torrents cristallins et forêts de mélèzes abritent une flore et une faune variée et préservée. Outre ses sites d'escalades, ce sont bien ces richesses naturelles qui font l'attrait de la commune.



Situation

La commune de Champcella fait partie de la communauté de communes du Pays des Ecrins (CCPE), qui réunit les communes de l'Argentière, Freyssinières, Pelvoux, Puy St Vincent, La Roche de Rame, St Martin de Queyrières, Vallouise, Les Vigneaux et Champcella.

1. Quelques données statistiques (source INSEE)

Population en historique depuis 1968

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	197	153	147	156	142	170	177	188
Densité moyenne (hab/km ²)	6,5	5,1	4,9	5,2	4,7	5,6	5,9	6,2

Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	90	108	145	145	157	168	203	217
Résidences principales	61	53	53	66	70	82	86	92
Résidences secondaires et logements occasionnels	23	35	73	64	67	77	102	122
Logements vacants	6	20	19	15	20	9	14	2

Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-05031>

II. ÉTAT DES LIEUX ET OBJECTIFS

Chef-lieu du territoire communal avec la mairie et l'Église, Ville est un petit hameau qui regroupe une cinquantaine d'habitants environ avec des variations selon les saisons.

1. UNE DYNAMIQUE DE PROJET

Ce hameau a déjà fait l'objet d'importants investissements avec des interventions notamment sur les logements et bâtiments communaux et avec le réaménagement de la place de la mairie et de ses abords en 2019. Cet aménagement de qualité remplit bien son rôle pour l'essentiel, même si de petites améliorations restent à étudier.

Aujourd'hui, la collectivité se mobilise autour de la question du petit patrimoine bâti et en particulier autour du four du village. Ce four est en effet un point central dans les animations et la convivialité pour les habitants : il accueille différentes manifestations et permet d'accueillir différents événements au-delà de sa fonction première de faire cuire le pain ou autre. En effet, sa relative grande dimension permet de diversifier ses fonctions et le projet de restauration envisage même de lui donner un rôle d'abri randonneurs, le village étant parcouru par le Sentier de Compostelle.

Pour autant, ce four manque d'espace sur ses abords et la question des aménagements des espaces publics alentours et au-delà est posée.

1. DES ESPACES PUBLICS A VALORISER

La restauration de ce four apparaît donc comme une opportunité de travailler sur les espaces publics, dans une vision globale et phasée.

La Commune souhaite en effet disposer d'une sorte de plan guide qui lui permettra de programmer des interventions dans le temps, de manière cohérente et lisible.

La visite des lieux permet de dégager de premières intentions de projets, autour des éléments en place, que ce soit du petit patrimoine (four, lavoir, monument aux morts ...), des éléments techniques (containers ou bac OM), des équipements ou propriétés communales, etc..

Les planches graphiques suivantes exposent ces éléments à partir d'un premier état des lieux et proposent des pistes de réflexion.

Champcella, hameau de la Ville > état des lieux



Équipements publics :

- ① École élémentaire et cantine
- ② Salle multi-activités
- ③ Mairie et salle polyvalente

Patrimoines :

- ① Église (façades récemment restaurées) et cimetière
- ② Four
- ③ Lavoir
- ④ Monument aux morts

Stationnements :

- ① Parking principal en entrée de village (projet réaménagement 2019)
- ② Places privées pour le gîte

Espaces publics :

- ① Place de l'Église et ② espace de détente (projet réaménagement 2019)
- ③ Traversée du hameau
- ④ Petit espace monuments aux morts
- ⑤ Jeu de boule

Équipements techniques :

- ① Containers moloks semi-enterrés
- ② Abri avec bacs de tri

Fontaines :

- ① Nouvelle fontaine bois projet 2019
- ② Fontaine bois Mairie
- ③ Fontaine du lavoir
- ④ Bassin

Autres :

- ① ② Logements communaux
- ③ Gîte privé
- ↔ Desserte bus (scolaires, habitants)



Champcella, hameau de la Ville > problématiques, réflexions en cours



Questionnements et pistes de travail

- **Équipements publics :**
Les différents équipements publics sont assez proches. La question d'un **réseau de chaleur** en capacité de répondre aux besoins de ces différents bâtiments voire d'autres (logements communaux ...) se pose.
- **Patrimoines :**
La Commune souhaite acquérir du foncier pour permettre **l'extension du cimetière**.
Le lavoir, le four, le monument aux morts et son petit espace public sont géographiquement proches et constituent peut-être les bases d'une **centralité villageoise à créer** :
Le **four** fait l'objet d'un projet de restauration. Ce bâtiment remplit un rôle central dans les événements de la Commune et pourrait voir son intérêt renforcé encore (abri randonneurs sentier de Compostelle ...).
Le **lavoir** à proximité pourrait venir compléter le pôle et il n'est pas impossible de penser le déplacement du monument aux morts pour optimiser le petit espace disponible. Au delà, une réflexion sur des espaces privés peut-être imaginé, tout en pensant à de **nouveaux équipements** (toilettes publiques), revoir la signalétiques, etc.
- **Stationnements :**
Le parking principal en entrée de village est très utilisé et il apparaît important de réfléchir à **trouver quelques nouvelles places** pour des véhicules « ventouses » : Les élus pensent aménager quelques places derrière l'école pour les employés communaux.
Les places privées pour le gîte représentent une belle opportunité d'un espace en cœur de hameau pourquoi pas pour de **nouveaux usages** ?
- **Espaces publics :**
Les espaces réaménagés en 2019 autour de l'Église sont appréciés des visiteurs et des habitants. Reste à trouver une **seconde centralité** au sud du hameau autour des petits patrimoines : four et lavoir.
Dans la traversée du hameau est constaté **des problèmes de vitesse**, notamment durant les périodes de fréquentation estivales. Seul le rétrécissement entre les 2 maisons en entrée font ralentir. A noter que le déneigement est réalisé par un employé communal.
Enfin, le jeu de boule représente peut-être une opportunité pour « **épaissir** » la **centralité**, imaginer de nouvelles fonctions, trouver des cheminements vers l'Église, imaginer un parcours ...
- **Équipements techniques :**
L'emplacement des nouveaux **containers semi-enterrés** n'est pas optimal : proche d'habitations (nuisances) et trop éloigné des habitants de la traversée et notamment des personnes âgées, l'hiver en particulier (verglas). Une réflexion est à mener pour **définir le bon emplacement** en intégrant à la réflexion le point « poubelles » au sud du hameau.
- **Fontaines :**
Le hameau a beaucoup de fontaines ou bassins : il est apparaît nécessaire de **réfléchir à une rationalisation** et à une optimisation (intérêt, ressource en eau ...).
- **Autres :**
Les logements communaux ont des **besoins d'extérieurs** (stockage, jardins, stationnements ...) à prendre en compte.
Les propriétaires sont assez âgés et le **devenir du gîte**, bâtiment central à forte potentialité est posé à court ou moyen terme.
La **desserte en bus** n'est pas optimale pour des problèmes de demi-tour, de sécurité ... : le Conseil municipal envisage de modifier le fonctionnement pour déposer les enfants et autres usagers derrière l'école (projet budgété) .

Champcella, hameau de la Ville > photos de repérage ...



.... et références : des matériaux de qualité, simples, locaux et des savoir-faire mobilisés



Champcella, entrée de La Ville

Aspres les Corps, la Combe

Orcières, Serre Eyraud et Montcheny

III. CADRAGE DE LA MISSION

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude de maîtrise d'œuvre aura pour objectif de se prononcer sur la faisabilité technique et financière du programme, en apportant au maître d'ouvrage une vision globale à l'échelle du site.

L'enjeu principal est d'inscrire ces aménagements et équipements dans le cadre rural, patrimonial du hameau et du site.

Un autre enjeu majeur est d'offrir aux visiteurs et résidents des espaces et des équipements qui soient fonctionnels, lisibles et qualitatifs.

Bien évidemment, ces aménagements doivent être conçus à la hauteur des capacités d'investissement et de gestion de la commune.

L'étude précisera :

> les aménagements à réaliser sur les différents espaces :

- les travaux à entreprendre pour assurer le fonctionnement des équipements attendus,
- les caractéristiques techniques et les contraintes de gestion des équipements,
- la prise en compte des lieux dans la conception des aménagements,
- les moyens à mettre en œuvre (budgets, travaux, entretien, partenariats...),
- le phasage de réalisation,
- un mini guide du traitement des limites public/privé (clôtures, murs et murets ...)

Il est attendu que les propositions en termes d'aménagement soient :

- originales voire innovantes mais réalistes au vu des capacités financières et techniques de la commune,
- respectueuses de l'environnement et du site. A ce titre, la réversibilité des aménagements, la limitation de l'artificialisation des sols, la provenance des matériaux, les techniques mobilisées, etc. seront à apprécier.

> Le phasage des travaux :

- Phasage de la mise en œuvre des projets en termes techniques, réglementaires et financiers (plan de phasage général du projet et des travaux à réaliser).

> Le chiffrage des travaux :

- Estimation financière à fournir par élément de programme et par phases. Il est demandé en sus l'évaluation des charges d'entretien et de gestion du site.

2. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage pour cette étude est la Commune de Champcella :

Mairie de Champcella
23, rue du pied de Ville,
VILLE, 05 310 Champcella
Tél : 04 92 20 93 75
Courriel : mairie@champcella.fr
Site web : <http://champcella.fr/>

3. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Le présent cahier des charges valant Acte d'Engagement (AE) et Règlement de Consultation (RC), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre (30 mars 2021 - CCAG maîtrise d'œuvre).

4. OBJET DU MARCHÉ

Les prestations concernent une étude de maîtrise d'œuvre :

VALORISATION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA TRAVERSÉE DU HAMEAU DE VILLE

5. DÉFINITION DE LA MISSION

La mission concerne la requalification et l'aménagement d'espaces publics en site rural montagnard. Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'infrastructure introduite par une mission de diagnostic.

(Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

Le périmètre de la mission est figuré en page 7.

6. DÉROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'organise en plusieurs tranches : une tranche ferme correspondant au diagnostic et à l'étude de l'avant-projet et des tranches optionnelles pour les missions suivantes.

a) Tranche ferme :

> Étude de Diagnostic (DIA) :

« Les études de diagnostic, permettent de renseigner le maître d'ouvrage sur l'état de l'ouvrage et sur la faisabilité de l'opération et ont pour objet :

1° d'établir un état des lieux ;

3° de permettre d'établir un programme fonctionnel d'utilisation de l'ouvrage ;

4° de proposer, éventuellement, des méthodes de réparation ou de confortement assorties de délais de réalisation et de mise en œuvre. »

Cette phase doit permettre de caler définitivement le programme d'aménagement de l'ensemble des sites dans une vision cohérente d'ensemble.

> Étude d'avant-projet (AVP) après diagnostic, esquisse et scénarii :

La finalité de cette phase est d'étudier la faisabilité technique et financière des éléments de programme dans le cadre d'un projet d'aménagement, ainsi que l'insertion des projets dans le site et le paysage à différentes échelles.

Cette phase comprend la réalisation des demandes d'autorisation éventuelles (permis de construire ou autre).

Pour le maître d'ouvrage, elle permettra de préparer son plan de financement.

Sont attendus sur cette phase des scénarios chiffrés et illustrés permettant au maître d'ouvrage, accompagné par ses partenaires, de faire des choix avisés.

b) Tranches optionnelles :

> Maîtrise d'œuvre : mission complète normalisée loi MOP :

Elle concerne les missions suivantes :

- PRO (Projet)
- ACT (Assistance aux contrats de travaux)
- EXE (Études d'exécution)
- DET (Direction de l'exécution des travaux)
- AOR (Assistance aux opérations de réception)

La phase de maîtrise d'œuvre opérationnelle sera traitée en **plusieurs tranches optionnelles**, définies à la phase 1 en tranche ferme (AVP), choisies au regard des investissements possibles et des priorités de la collectivité.

A titre prévisionnel, pourront faire l'objet d'une tranche optionnelle :

- l'aménagement des abords du four, du lavoir ...
- l'aménagement de la traversée,
- l'installation des toilettes publiques,
- etc.

7. MONTANTS PRÉVISIONNELS

Pour la tranche ferme, l'enveloppe prévisionnelle de la Commune pour la mission de diagnostic et d'avant-projet est de 10 000 € HT maximum.

Pour les tranches optionnelles, la première phase permettra de déterminer et d'arrêter les enveloppes budgétaires des travaux et donc la rémunération du maître d'œuvre (estimatif AVP).

IV. CONSULTATION

1. DÉFINITION DE LA PROCÉDURE

Marché à procédure adaptée (MAPA) avec une publication sur le site de la mairie.

2. COMPÉTENCES REQUISES

La mission s'appuiera sur les domaines de compétences suivants :

- paysage, urbanisme et aménagement d'espace public en milieu rural montagnard.
- compétence technique attendue sur le volet réseau de chaleur.

Le mandataire, paysagiste-concepteur, sera clairement identifié.

Des qualités de respect du caractère du site, de justesse et de qualité de conception, d'insertion paysagère sont attendues.

L'équipe peut mobiliser, en fonction de sa proposition et de ses moyens, des personnes qualifiées qu'elle jugera opportunes pour garantir la faisabilité et la qualité des propositions.

Une même personne peut faire valoir plusieurs compétences.

3. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Les candidats devront remettre une proposition écrite avec :

a) Le présent cahier des charges complété, paraphé et signé.

b) Une notice de candidature :

> Une lettre de motivation et de présentation de l'équipe (CV), au regard du contexte montagnard, patrimonial et des thématiques abordées.

> 3 références graphiques en nom propre, se rapprochant de la problématique, présentées sous format A3 (prise en compte du contexte global, plan d'ensemble, élévations, représentations, détails de réalisations, nature de la mission, etc.).

> Les formulaires types DC1 et DC2.

> Les renseignements et documents listés à l'arrêté du 22 mars 2019 relatifs aux capacités économiques, financières et relatifs aux capacités techniques et professionnelles.

c) Une note méthodologique et financière (4 pages maximum) :

> La méthodologie proposée en réponse aux problématiques et enjeux exprimés.

> L'organisation, les moyens affectés à la mission, les délais envisagés pour les phases en tranche ferme.

> La rémunération, à **compléter** ci-dessous :

- forfaitaire pour la tranche ferme, diagnostic et avant-projet
- pour les tranches optionnelles, le candidat doit préciser le taux d'honoraire par tranche de montant de travaux ci-dessous :

> **Pour la tranche ferme :**

Montant forfaitaire de la tranche ferme (DIA + AVP)	€
--	---

Pour la tranche ferme, l'offre sera également détaillée (identification des intervenants / nombre de jours / coût journée / nombre et coût des réunions proposées / prestations particulières...).

> **Pour les tranches optionnelles :**

Hypothèse de montant des travaux (HT)	≤ 50 000 €	> 50 000 €	≥ 100 000 €
Taux de rémunération par phase :			
PRO	%	%	%
ACT	%	%	%
EXE	%	%	%
DET	%	%	%
AOR	%	%	%
Taux de rémunération global	%	%	%
Mission complémentaire (option) OPC			

Les prix sont fermes.

4. JUGEMENT DES OFFRES

Le classement des offres sera effectué selon les critères et la pondération suivants :

- **Critère N°1 : Pertinence de la note méthodologique, compréhension des enjeux et démarche proposée (40 %).**
- **Critère N°2 : Capacités professionnelles et qualités des références (30 %).**
- **Critère N°3 : Prix des prestations* (30 %).**

(* formule : Prix de l'offre la moins disante x 30 / prix de l'offre analysée).

La note prix sera la note moyenne calculée sur une hypothèse d'une mission tranche ferme + tranche optionnelle pour les différents montants de travaux, avec l'option OPC.

L'offre la mieux disante sera retenue conformément à cette notation et notifiée au candidat.

La collectivité maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier et d'organiser le cas échéant des entretiens avec les candidats les mieux notés.

5. CHRONOLOGIE DE LA CONSULTATION ET MODALITÉS D'ENVOI

A l'aide du présent cahier des charges, les candidats devront remettre leur dossier sous forme écrite en réponse à la sollicitation du maître d'ouvrage.

6. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les élus souhaitent que la mission démarre au plus vite en 2023. Pour l'étude en tranche ferme, il est souhaité un délais de 3 mois à compter de la réception de la lettre de commande (hors délais de validation par les élus).

7. PRESTATIONS PARTICULIÈRES

Les élus souhaitent informer et échanger avec les partenaires et gestionnaires concernés à chaque étape clés de l'étude (Cotech, Copil).

A minima, une réunion de concertation / présentation avec la population et riverains est souhaitée par le maître d'ouvrage, ainsi qu'une avec le Conseil municipal.

8. SUIVI DU COMITÉ DE PILOTAGE

La commune, maître d'ouvrage souhaite mettre en place un comité de pilotage qui comprendra notamment, et à titre indicatif, les représentants du CAUE 05, du Parc national des Écrins, le Département, la Communauté de Communes ...

9. RENSEIGNEMENTS

Mairie de Champcella

M le Maire
23, rue du pied de Ville,
VILLE, 05 310 Champcella
Tél : 04 92 20 93 75
mairie@champcella.fr

Parc national des Écrins

Frédéric Sabatier, Chargé de mission
architecture, urbanisme & paysage
Tél : 07 64 40 92 73
frederic.sabatier@ecrins-parcnational.fr

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
Signature et cachet du candidat
A

Le

« Lu et approuvé »

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

A

Le